

# LE CATEL

Mystérieuse sentinelle

## Auteurs

Pascal Pradié  
Chercheur associé au CNRS  
Spécialiste de l'histoire des Abbayes normandes

Thomas Guérin  
Archéologue  
Responsable du chantier de fouilles sous le contrôle de la DRAC

Elisabeth Lecler-Huby  
Céramologue  
Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Frédéric Toussaint  
Propriétaire  
Président de l'Association de Sauvegarde et d'Animation

## Photographes

Eric Sander  
Catherine Beudaert

Cet ouvrage a été publié à l'occasion des 750 ans du manoir du Catel.  
Il a bénéficié du soutien de :



Thierry Glachant  
Architecte du Patrimoine

# SOMMAIRE

<b>Préface</b>	7
<b>La singulière histoire du Catel, maison-forte de Normandie</b>	9
Un manoir seigneurial de l'abbaye de Fécamp	11
Un exceptionnel corpus de graffiti	45
La fouille archéologique	57
Les vestiges d'un banquet	75
<b>L'aventure d'une restauration</b>	83
Le fou	85
Le sauveur	97
Le châtelain	107
Le lauréat	115
Le passionné	131
<b>Le Catel, lieu de labour et lieu de vie</b>	135
Le manoir des compagnons	137
Le manoir des quatre saisons	143
Le manoir des sept sens	149



## PRÉFACE

---

Le manoir du Catel est l'un des plus anciens manoirs normands, et même la plus ancienne maison forte de Normandie. Cet édifice a été construit sous Saint Louis durant la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle par Richard de Treigos, dixième abbé de Fécamp, sur des terres données à cette puissante abbaye par le duc de Normandie lui-même autour de l'an mille. C'est aussi un lieu symbolique, car, au-delà de son état de conservation impressionnant, il a servi pendant plus de cinq cents ans, jusqu'à la Révolution, comme lieu de justice, dans un territoire marqué profondément par l'émergence et le développement du droit coutumier, si bien que le droit normand est aujourd'hui toujours enseigné à Caen et appliqué chez nos cousins anglo-normands de Jersey et de Guernesey. Cette histoire est notamment attestée par l'extraordinaire corpus de graffiti qui couvre encore aujourd'hui les murs du manoir.

Le manoir du Catel est aujourd'hui, sept cent cinquante ans après sa construction, l'un des plus beaux témoins de l'architecture médiévale normande et le dernier manoir du XIII<sup>e</sup> siècle préservé au cœur de son environnement après avoir résisté à toutes les grandes périodes qui ont marqué l'histoire de notre région et celle de notre pays.

Depuis son rachat en 2000 par Frédéric Toussaint, le manoir du Catel revit alors qu'il était auparavant au bord de la disparition. Vingt ans de travail acharné ont fait de ce lieu ce qu'il est devenu aujourd'hui : un véritable lieu de vie, respectueux de son cadre historique et naturel, alliant visites touristiques et éducatives, préservation du patrimoine et événements culturels. Qu'il en soit ici remercié infiniment.

À ce titre, je suis fier que la Région soutienne le développement de ce manoir unique en Normandie. Je me réjouis également de l'implication du manoir du Catel et de Frédéric Toussaint dans le programme Normandie médiévale, initié par la Région et qui rassemble l'ensemble des acteurs mobilisés pour faire vivre le tourisme médiéval dans notre région.

En Normandie, nous avons la chance incroyable de disposer d'un patrimoine, d'une culture et d'une identité uniques. Ce sont autant de richesses qui font rayonner notre région dans le monde entier. Le manoir du Catel est un exemple éclatant de ce patrimoine millénaire et fait partie de ces lieux qui me rendent chaque jour fier d'être Normand.

Bonne lecture et, j'espère prochainement, bonne visite.

Hervé Morin  
Président de la région Normandie



**L**ud dei gra franc Rex. Locum facim' vniuersis tam p'sentibus qm' futuris qd' nos lites nras vidim' in bec uba. **L**ud dei  
 gra franc Rex. Locum facim' vniuersis tam p'sentibus qm' futuris qd' nos lites nras vidim' in bec uba. **I**n noie sc'e et p'ndu'ne t'ntatis. Amen. **I**h' dei gra franc Rex. **N**onim' vniuersi p'sentes p're et futuri  
 qd' nos pro salute aue nre et amecessor' nror' dilecti a fidel' nris Rad' abbi fiscanney et monachis fiscanney in p'p'etuu'  
 conu'dim' p'licium fuit vni' t'e fuit quim' tenentur illo die quo p'sens curia fca fuit in d'ominio et in feodis q'm' d'ea  
 militu' et vniuersis ut tenent illud in curia sua et quod ibi sup' hoc tinnatim' ad usus et consuetudines Normannie  
 veterum habeat finem et stabilite omni modum seruetur. Si autem deficient de iusticia sup' hoc faciend' de defectu illo  
 ad iudiciu' curie gallicane se conuertent et emendarent. Remanent ante nobis usitatu' recognitiones et iudici'  
 p'ca qd' h'nt ut curie aliquo aliud ue instrumentu' si quod p'mod' profuerit contra nos sup' hoc. **A**llis ul' monachis f'is  
 canney ut ali' pro ip'is eis deo' con'e nos non valeant. **Q**u' ut p'petuu' robur obtineat sigilli nri auctoritate et  
 Regni nris Karade in fuis amozato. Galuo f'ozio nri et Galuo seruicio decem militum quod t'm' Abbi nobis debet p'  
 seucem p'p'etuu' fecim' confirmari. **F**actum apud pontem arbe. Anno ab incarnatione d'ni .m. cc. v. decimo. Regni  
 nri. Anno t'cesimo s'cdo. **A**stantibus in palatio nro quoz noia sup'posita fuit et sigillu'. **E**x ip'isero nullo. **S**igillu' d'ndoms  
 bartholomei am'it. **S**idromis constabularij. **D**ata vacante **R**S **L** cancellaria. **Q**u' i'g'ear  
 ob istud uocabulu' recognitiones sup'positu' ut nos et **A**lliam et monachos fiscanney dissensio mota e'et quia nos d'ic  
 tum omnes inquestas inquisitiones et recognitiones p' huiusmodi uocabulu' ad nos p'uenire debere. **I**ps' t' con'it'u' affe  
 rentibus et d'icantibus ad ip'os omnes recognitiones inquestas et inquisitiones quecumq' noie censant p'mere debere. **E**xceptis  
 recognitionibus que p' breuia fuerunt. **N**os andreas entrom' d'ax abbi et monachos fiscanney volum' et conu'dim' qd'  
 ip'i in pace habent et tenent in curia sua omnes inquestas inquisitiones et recognitiones de omib' reb' que in t'ris suis et locis  
 sibi subiectis euenerunt. **E**xceptis solummodo recognitionibus que p' breuia fuerunt usitata in Normannia sicut quas nos recim'et  
 volum' in sup' et conu'dim' qd' in casibus nob' recentis iusticie et citationes que p'seruentur t'm' fiant faciende sicut uocato  
 et p'sente vni' fecim' seruente abbi et monachis p' d'ax' cu' inuenit contingit in villa ubi iusticie et citationes huiusmodi sunt  
 faciende et uocatus voluit inesse. **Q**u' ut t'm' et stabile p'maneat in fuitu' p'sentibus l'itis nri in fecim' apponi sigillu' nro.  
**F**actum p' p' p' Anno d'ni .m. cc. lxx. s'cimo s'cimo. **A**u' s'c' decembris. **N**os vero locum in causis que p' breuia s'c'm'  
 consuetudinem Normannie consueuerunt tractari et recognitiones inquisitiones et citationes in causis p' d'ax'. **I**udicium  
 et exceptione iudici' in t'm' sua sicut in Normannia de qua in curia bone memorie p'hi gra' franc Regis t'm' nri p'merit  
 que nos recim'etam' sicut in curia nra sup'posita conu'dim' **A**lliam et conuentu' fiscanney pro nob' et heredibus nostris  
 in p'petuu' conu'dim' et quitam' t'cento nob' et heredibus nris refozo in scario nro et Galuo nre in omib' alieno. **Q**u' ut  
 t'm' et stabile p'maneat in fuitu' p'sentibus l'itis nri in fecim' apponi sigillu' nro. **F**actum apud oyledunum. Anno d'ni  
 millo. **D**ucentesimo s'cimo. **N**ono. **O**u' s'c' martio.



# UN MANOIR SEIGNEURIAL DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Pascal Pradié

Lorsqu'au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, la maison forte d'Écretteville, plus connue sous le nom de manoir du Catel<sup>1</sup> fut acquise par son nouveau propriétaire, cet acte, à une date éminemment symbolique, devait la tirer à tout jamais de l'oubli et de l'abandon qui la menaçaient depuis plusieurs années<sup>2</sup>. En effet, un programme exemplaire de restaurations, animé par la ténacité, l'énergie et un très réel respect du monument allaient contribuer à rendre à cet ensemble unique, sa beauté originelle en dépit des pertes accumulées au cours des siècles. Avec l'art des formules qui le caractérise, son propriétaire se plaît aujourd'hui à présenter le Catel sous une triple identité : rurale par son implantation, monacale par son histoire et son origine, et enfin féodale par son architecture qui n'est rien d'autre que la traduction dans la pierre de la société à laquelle appartenait naguère ce lieu.

Cette triple identité orientera notre réflexion ; tout d'abord, nous envisagerons l'aspect rural de l'implantation du Catel, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire l'histoire et l'étendue de son patrimoine foncier. L'aspect monacal guidera ensuite nos pas pour nous intéresser à la personne des deux abbés de Fécamp qui dirigèrent alors l'abbaye au XI<sup>e</sup> siècle et au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, enfin l'aspect féodal nous permettra, au-delà de la façade aujourd'hui restaurée, d'imaginer quel aspect le Catel présentait au moment de la guerre de Cent Ans.

## Un patrimoine foncier constitué en deux périodes : XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles

Charte de saint Louis de 1269 conférant la haute justice à Richard de Treigos sur toutes les terres dépendant de Fécamp.

L'examen des sources écrites confrontées à la topographie et à la toponymie actuelles nous aidera dans notre démarche. Précisons avant toute chose, qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens<sup>3</sup> de Fécamp ont littéralement inventé de fausses origines aux terres dépendantes de l'abbaye, à commencer par la terre d'Écretteville-lès-Baons, en s'appuyant sur les *Gesta Normannorum Ducum*

de Guillaume de Jumièges<sup>4</sup> qui n'en parle d'ailleurs pas. Léon Fallue va même jusqu'à citer le cartulaire de l'abbaye à l'appui de ses dires alors que, pour la date de 995 qu'il annonce, les trois cartulaires sont muets, les mentions de la terre d'Écretteville étant plus tardives. La seule explication plausible pour tenter de comprendre le raisonnement et les affirmations de Fallue réside dans la discussion qui a existé au XVII<sup>e</sup> siècle entre l'auteur de la *Neustria Pia*, Du Monstier<sup>5</sup> et dom Pommeraye<sup>6</sup>, l'auteur des *Sanctae Rotomagensis ecclesiae concilia* à propos de la *Chronique* de Fécamp (ms. 528) et plus précisément ce qui concerne les donations de Richard I<sup>er</sup> de 990. Dom Mabillon se rallia au point de vue de Du Monstier et dom Pommeraye, et Fallue semble leur avoir emboîté le pas sur un sujet passablement controversé aujourd'hui encore.

Si l'on veut bien s'en tenir aux sources manuscrites, les premières mentions diplomatiques d'Écretteville apparaissent dans une charte de Richard II du 30 mai 1006<sup>7</sup>, jour de l'Ascension, par laquelle il concède à l'abbaye *l'église d'Écretteville<sup>8</sup> et quelques terres labourables<sup>9</sup>*. La seconde mention figure dans une autre charte de Richard II, destinée cette fois à l'abbaye Saint-Wandrille. Datée de 1025-1026, Richard II énumère les dons faits à l'abbaye par son père le duc Richard I<sup>er</sup>, parmi lesquels figurent *deux hôtes à Écretteville<sup>10</sup>*. Et en 1032-1035, Robert le Magnifique accorde ou restitue un certain nombre de terres dont *la terre dite d'Écretteville avec toutes ses dépendances<sup>11</sup>*. Telles sont les premières mentions qui apparaissent concernant Écretteville. Est-il besoin de préciser qu'il n'est encore nullement question d'un « manoir » au

sens actuel du terme à cette époque ? Il est toutefois intéressant de remarquer que la mention des deux hôtes traduit le peuplement progressif des premiers essarts avant même la constitution d'un village pendant le règne de Richard II. Quant à l'église dont parle la charte de 1006, il est fort probable qu'il s'agisse d'une petite église dépendante désormais de la juridiction ecclésiastique de Fécamp. En effet, ces hôtes sont des hommes étrangers au domaine, venus offrir à titre d'hôtes leurs services. Ces hommes seront installés à la lisière des zones cultivées à la limite de la forêt.

Mais c'est le premier cartulaire<sup>12</sup> de Fécamp de 1324 qui nous fournit des renseignements intéressants et inédits, consacrant ainsi plusieurs pages à Écretteville. Ces énumérations fonctionnent à la manière d'un terrier où les limites de propriétés sont parfaitement précisées, tout comme le nom du vendeur, les redevances attachées à la terre et la date de l'achat. Ainsi trouve-t-on au folio 57 v<sup>o</sup>, dans une charte datée de décembre 1053, la première mention d'un propriétaire nommé Jean Warinier. Cet acte le désigne comme *amicer* déformation d'*armiger*, c'est-à-dire homme d'armes, qui appartenait à une petite aristocratie locale<sup>13</sup>. Le texte précise que l'abbaye possède « un champ situé entre la terre de Guillaume Buruel, la terre du seigneur de Bermonville et la terre de Michel Pomier qui touche celle de Guillaume Beur »<sup>14</sup>. Puis viennent sur ce même folio deux autres actes de peu postérieurs (1055) où il est question de « jardins plantés d'arbres »<sup>15</sup>. Au folio 104 r<sup>o</sup>, il est désormais question en janvier 1068 de la paroisse d'Écretteville où l'abbaye possède un

champ délimité par celui de Renauld Duchamp et de Jean Mauviel et par un bois de chêne qu'a vendu Renauld du Bosc. Énumérer ces achats serait fastidieux ; retenons seulement qu'entre 1053 et 1072, l'abbaye de Fécamp a procédé à seize achats de terres, dont le cartulaire nous fournit d'utiles détails sur les noms des propriétaires limitrophes. Ainsi voit-on toujours les mêmes noms revenir : Guillaume Roscelin, Guillaume du Val, Jean Engrelart, Guillaume Buruel, Jean Roscelin, Jean Mauviel, Jean Garnier, Jean de Vaumare<sup>16</sup>, Guillaume des Prés et Renault du Bosc. C'est ce dernier qui doit retenir un instant notre attention, car c'est précisément lui que l'on voit céder aux moines de Fécamp le plus de terres à Écretteville entre 1068 et 1072. De plus, parmi ces achats, relevons, dans un acte de janvier 1063, la mention suivante : « une tenure avec un jardin et trois acres de terre dans la paroisse d'Écretteville parce que le manoir et le jardin sont établis entre le manoir (*manerium*) de Guillaume du Val d'une part et touche d'autre part à Guillaume Roscelin<sup>17</sup> ». On est dès lors en mesure de mieux comprendre cette politique d'achats opérée par l'abbaye de Fécamp qui cherchait à augmenter la réserve foncière de sa *curtis* d'Écretteville-lès-Baons. Remarquons enfin que les donations ducales de Richard I et de Richard II sont toutes, à l'origine, prélevées sur le domaine direct des ducs<sup>18</sup>.

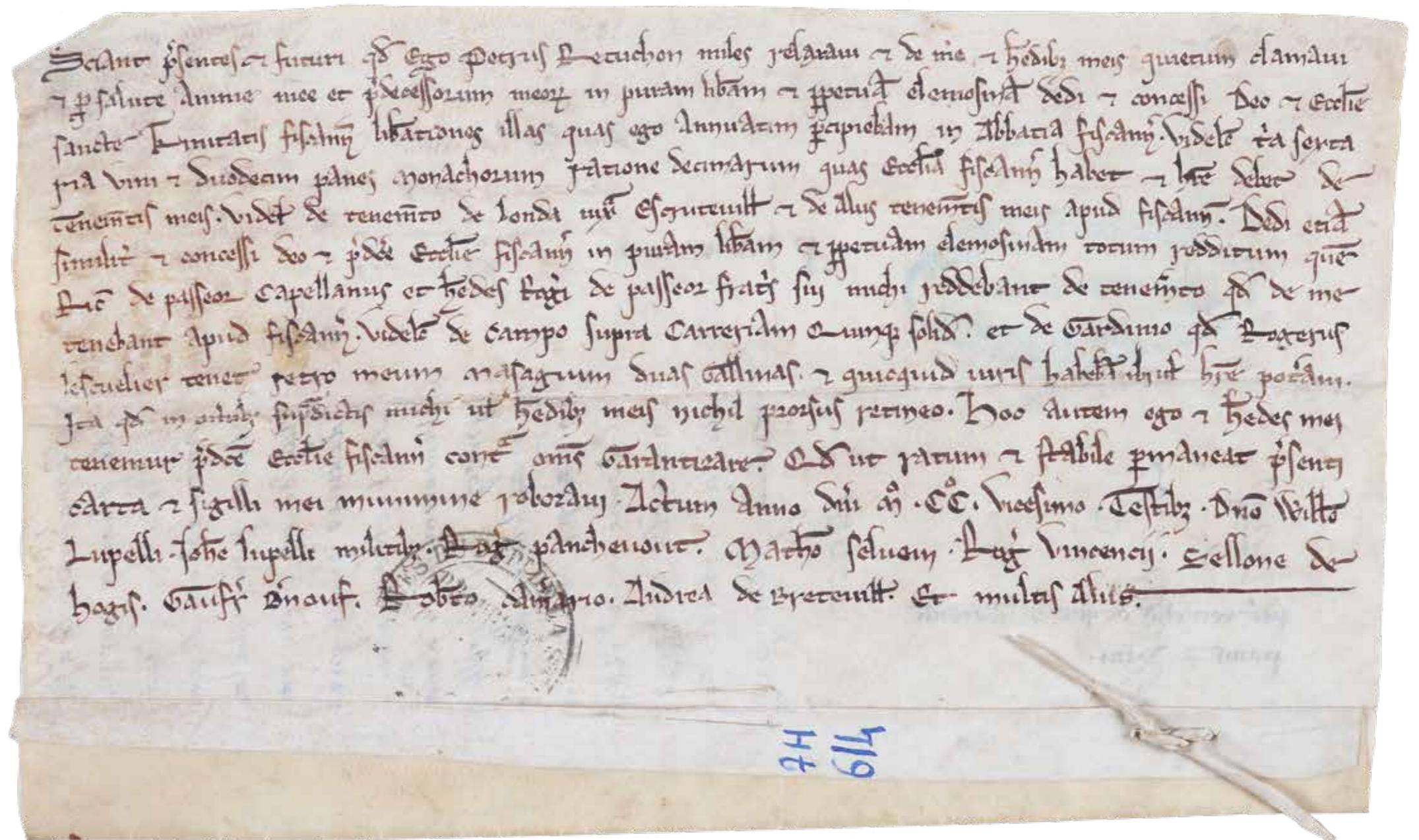
De cet inventaire du cartulaire pour la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, nous en déduisons que l'abbaye de Fécamp possédait un *manerium* à Écretteville, celui-ci n'étant rien d'autre que le centre d'une exploitation rurale d'un domaine, la *curtis*, car tel est bien le sens de *manerium*<sup>19</sup>

pour cette époque. Mais nous serions tentés de situer cette politique d'achat dans un cadre plus vaste encore en lien avec l'implantation des premières grandes seigneuries laïques ou ecclésiastiques dans le pays de Caux. De l'examen des toponymes conservés aujourd'hui par la carte topographique IGN et qui entourent l'actuel village d'Écretteville-lès-Baons, il nous semble possible d'entrevoir l'existence d'un domaine très précis si l'on se réfère à l'étude consacrée par Jacques Le Maho<sup>20</sup> en 1980 à plusieurs témoins anciens tels que les sites de Valmont, Gravenchon<sup>21</sup> ou Hallebosc<sup>22</sup>. Ainsi, le parc d'un château ou d'un manoir n'est pas autre chose que l'ensemble des terres de pâtures et les bois destinés à assurer les ressources d'un domaine. Sa superficie peut donc être très étendue. L'importance d'un parc est telle que son lien avec le paysage a pu laisser aujourd'hui encore des empreintes visibles. Pour ce qui est d'Écretteville, on constate que plusieurs seigneuries imposent leurs limites aux quatre coins cardinaux : au nord le fief de Bermonville, à l'est le domaine de Renault du Bosc<sup>23</sup> (aujourd'hui le hameau de Bosc-Renault), au sud l'importante seigneurie de Valliquerville<sup>24</sup> et à l'ouest, celle de Cléville.

Les toponymes traduisent presque tous la présence de la forêt : ainsi au nord-est, le Bois Delavigne, puis le Bois de Renault (Bosc-Renault), au sud-est, le Bois des Carrières, et la Ferme de La Londe, la londe signifiant une forêt déjà essartée ; Yclon<sup>25</sup> au sud-ouest désigne un bois de chênes<sup>26</sup>. Enfin à l'ouest, le lieu-dit Le Bosquet, puis le hameau de La Faute, dont le nom provient de *fagi*, *faus* puis *fous* qui signifie le

hêtre. Ainsi, en suivant sur la carte ces différents lieux l'on parvient sans peine à tracer une vaste circonférence autour d'Écretteville-lès-Baons qui nous donne les limites de ce qu'aurait pu être le parc du manoir gagné progressivement sur la forêt. Les bois périphériques, les haies ou les bosquets généralement situés sur les éminences du terrain pouvaient servir de porcheries ou de parc à gibier.

Pour ce qui est de la constitution progressive du village lui-même, il est aisé de voir d'après la carte topographique IGN que le village d'Écretteville, notamment dans sa partie occidentale jusqu'au hameau de La Faute, est constitué selon la forme des villages rue si typique de nombreux villages médiévaux du pays de Caux. Ce qui apparaît également, c'est aujourd'hui encore, l'existence de deux pôles à Écretteville : le premier autour de l'église paroissiale, le second à l'ouest et qui ne fait que traduire le regroupement d'habitations le long de la route entre Écretteville et Yclon. Cela constitue les vestiges du premier peuplement<sup>27</sup> du XI<sup>e</sup> siècle, constitué par des rangées d'enclos ou de courtils<sup>28</sup> comprenant les masures paysannes et leurs jardins très souvent gagnés sur des friches et desservis par des chemins d'exploitation disposés en arêtes de poisson. C'est probablement dans cette partie du village qu'il conviendrait de situer les habitations des hôtes mentionnés dans la charte de 1025-1026. L'autre pôle d'Écretteville établi au centre du village, à proximité de l'église paroissiale, est intéressant. En effet, un acte du cartulaire de 1291<sup>29</sup>, sans date, mais se référant à l'abbé Raoul d'Argences, nous permet de situer cet acte entre 1190 et 1219. Il y est question d'un moulin (nous en reparlerons par la suite) et d'un certain Robert d'Écretteville (*Robertus de Escrutevilla*) qui reçoit de l'abbaye de Fécamp un champ de quatre acres sur lequel se trouve un moulin. Le fait qu'un petit seigneur local porte le nom du village milite en faveur de la réelle ancienneté de son lignage. Toutefois, ce lignage dut très rapidement entrer dans la mouvance et la dépendance de l'abbaye de Fécamp.



Donation d'une terre à l'abbaye de Fécamp par le chevalier Pierre Récuchon en 1220.



Noyau primitif d'Écretteville au XI<sup>e</sup> siècle.

De ces différents éléments, une certaine logique semble s'imposer : Richard I<sup>er</sup> fait don de la terre d'Écretteville à l'abbaye de Fécamp, donation confirmée par son fils Richard II. Puis, sous les débuts quelque peu hésitants de son règne, le jeune duc Robert le Magnifique parvient à stabiliser sa situation et à restaurer son autorité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du duché. S'il avait repris beaucoup de terres données par ses prédécesseurs pour les accorder à un groupe de fidèles dans le but d'asseoir son pouvoir et de constituer une milice, on assiste soudain vers 1031-1035 à une série de restitutions duciales en faveur de différents établissements monastiques, encourageant ses vassaux à faire de même ; ce revirement d'attitude du jeune Robert n'étant qu'un acte d'amende honorable pour certaines erreurs de jeunesse. Une fois leurs possessions restituées, les moines de Fécamp continuèrent leurs acquisitions de terres, ce qui est attesté par la pre-

mière politique d'achat de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Il n'y aurait alors rien d'étonnant à ce qu'ils aient établi un premier *manerium* à proximité de l'église paroissiale, trait typique des habitations seigneuriales<sup>30</sup>. Pourquoi ne pas voir alors, dans la survivance d'une ferme et d'un manoir à pans de bois du XVI<sup>e</sup> siècle, les vestiges de ce premier *manerium* des moines de Fécamp ? Puis, deux actes marquent le début du XIII<sup>e</sup> siècle, le don par le chevalier (*miles*) Pierre Récuchon en 1220<sup>31</sup> d'une terre à Fécamp et l'acte de concession du moulin à Robert d'Écretteville entre 1190 et 1219. Après une certaine interruption, les achats se multiplient de nouveau autour du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et c'est alors que le transfert du *manerium* aurait été décidé en fond de vallée, en marge du terroir, afin de le rapprocher de la réserve seigneuriale. Cela expliquerait la deuxième grande politique d'achats (et de donations) de terres menée par l'abbaye de Fécamp



Réserve seigneuriale au XIII<sup>e</sup> siècle.

à partir de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et attestée dans le cartulaire par dix-neuf actes passés entre février 1264 et décembre 1270. Pour la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, le premier acte de 1264 est un don de Jean Peignart<sup>32</sup> originaire de la paroisse Saint-Vincent de Rouen d'une « pièce de jardin située le long de notre manoir (*manerium*) d'Écretteville d'une part et le reste de son jardin d'autre part [...] comme les bornes posées là et les fossés quadrangulaires s'étendent et se divisent de part et d'autre<sup>33</sup> ». En 1267, l'abbaye achète « une pièce de terre avec des maisons et constructions entre la terre de notre manoir (*manerium*) et la clôture de Guillaume, fils de Michel, et qui aboutit à la terre de Robert Duval par un côté et de l'autre au chemin qui mène à l'église d'Écretteville<sup>34</sup> ». Les autres actes sont relativement secondaires dans la mesure où ce sont des énumérations d'achats de terres sans plus de détails. Remarquons la précision intéres-

sante dans l'acte de février 1264. Si l'on accepte que le terme *fossata* qui signifie les fossés, au sens de douves, et non pas une levée de terre entourant une parcelle, il semblerait qu'à côté de la pièce de terrain achetée et voisine d'un jardin, le manoir est présenté comme entouré de *fossés quadrangulaires* et présentant probablement l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. En effet, à plusieurs reprises, il a été question d'un *manerium*, mais c'est le seul texte du cartulaire où apparaît, pour Écretteville, l'expression *fossata ad modum quadrature*.

Ce qui pourrait confirmer notre hypothèse, c'est l'examen de deux plans de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup> qui montrent très clairement un très grand ensemble organisé d'allées plantées d'arbres et créé autour de cette grosse ferme contiguë à l'église paroissiale. Une partie de ce tracé subsiste encore qu'il est aisé de reconnaître sur le site. Or, une telle organisation menant



# L'aventure d'une restauration



*« Qui vit sans folie  
n'est pas si sage qu'il croit. »*

La Rochefoucauld

## LE FOU

Frédéric Toussaint

Trois souvenirs me viennent immédiatement à l'esprit lorsque je tente d'expliquer comment et pourquoi j'en suis venu à acheter le manoir du Catel.

La question ne m'est jamais posée innocemment. La plupart du temps, elle fuse spontanément au regard des photos du manoir dans son triste état initial. Je me garde bien de remonter à ces souvenirs intimes tout droit sortis de l'univers qu'enfant j'avais su me créer et me contente en général de parler de cette porte fortifiée dont je suis tombé amoureux au premier regard et de mon imagination qui m'a tout de suite permis de « voir » ce que serait un jour « mon » manoir médiéval.

Le premier souvenir, c'est bien sûr ce château fort de bois et de papier mâché qui servait de théâtre à des histoires sans fin avec mon frère, ma sœur dans cet appartement si simple aux portes de Paris. Je me souviens des joutes et des tournois, des assauts et des combats, de nos héros et de nos cavaliers. Un château fort déjà !

Je me souviens ensuite de ces livres d'histoire qui peuplaient par dizaines les étagères de la bibliothèque et de mon préféré qui fleurait bon la Troisième République et l'école de Jules Ferry. Je le feuilletais au moins une fois par jour en rentrant de l'école ou bien avant de m'endormir. Les images d'Épinal illuminaient chaque page et pas une légende d'un Moyen Âge mythique ne manquait à l'appel : Saint Louis sous son chêne, Jeanne d'Arc à Domrémy, Louis XI et ses fillettes, l'aventure des Croisades, les châteaux forts, les chevaliers, la naissance du royaume de France, l'horrible guerre de Cent Ans, les exactions des bandes armées, les loups et la famine, les troubadours sans oublier la construction des cathédrales...

Je me souviens enfin de cette demande très sérieuse formulée alors que je n'avais pas dix ans à mon grand-père maternel : « Donne-moi un hectare de ta ferme pour y planter des buis ! » « Mais pour quoi faire ? ! » m'avait-il naturellement répondu. « Pour les tailler, les faire grandir et ne pas avoir à en acheter quand j'aurai plus tard mon château. » Ma mère se souvient de cet échange surréaliste et j'ai toujours été pour elle son enfant sage et fou...

Le Catel défiguré par les  
ajouts du XIX<sup>e</sup> siècle et  
les outrages du temps.



Le manoir avec ses hangars, ses étables et ses fleuves de boue.

Le manoir du Catel incarne-t-il ce rêve d'enfant ? Sans doute. Mais si ce rêve puise nécessairement ses racines dans le passé de l'être que je suis, il est en premier lieu pour moi un dessein d'avenir et un désir de vie différente. Il est en second lieu l'écrin possible pour tenter d'atteindre cette « unité », base de toute recherche existentielle au Moyen Âge.

Mais revenons à cette période symbolique et magique des premiers jours de l'an 2000. Cela fait deux années au moins que je cherche « mon » château. Mes critères sont terribles et aucun site ne passe la barre de mes folles exigences : un lieu médiéval, dans un site préservé, en Normandie, berceau de mon enfance... J'annonce d'emblée que les travaux ne me font pas peur, mais il y a très peu d'annonces sur le marché, très peu de sites non retouchés par la modernité de la Renaissance ou la terrible mode médiéviste qui a sévi au XIX<sup>e</sup>. Je n'y crois plus vraiment lorsqu'à Paris, l'une des agences que je consulte régulièrement me propose soudain de visiter un petit monument à la date incertaine, abandonné de tous, défiguré par les assauts du temps, perdu dans son vallon normand.



Je prends la route avec Amand, l'éternel compagnon à l'irréel prénom et, sous une pluie battante d'un jour glacial d'hiver, nous parvenons enfin au manoir du Catel. Le choc, car il y en a bien un, est particulièrement terrible : une barrière effondrée, une allée de mâchefers, des hangars éventrés, des étables de béton, des carcasses de voiture et d'engins agricoles sont l'écrin d'un manoir qu'on a du mal à discerner. Car l'imposante bâtisse n'est plus qu'une ombre insaisissable sous cette pluie battante, derrière cette maison de brique que l'on a érigée vers 1890 tout contre sa façade.

Nous descendons sans dire un mot de la voiture qui patine dans la boue. L'image est rude et l'approche sans concession. Les façades se délittent, la tour sud-ouest est ceinturée de puissants câbles d'acier pour prévenir un effondrement, les cheminées sont fissurées, plus aucune fenêtre... Il va falloir escalader ce qu'il reste d'une gigantesque porte pour tenter de pénétrer dans la cour fortifiée. Mais l'agent immobilier nous fait signe de passer par la maison de brique ! Étonnante et stupéfiante arrivée...

Cet horrible péage franchi, nous pénétrons dans deux immenses salles encombrées de briques,



La cour, les murs d'enceinte et les communs  
à la fin de l'hiver 2000...